

Département de l'AIN  
-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
-----  
Canton de MIRIBEL  
-----  
Commune de BEYNOST



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du : 18 décembre 2023  
Convocation du : 11 décembre 2023

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 17  
Présents : 11  
Votants : 13

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

**Administration Générale : Modification du règlement de fonctionnement du portage de repas - Création d'une nouvelle grille tarifaire en annexe**

**Présents :**

Véronique Cortinovis, Laurence Rouquette, Valérie Berger, Annie Maciocia, Annick Pantel, Nathalie Thimel-Blanchoz, Michèle Aubernon, Dominique Goyard, Edith Magat, Eliane Paya, Ludovic Rostagnat.

**Représentés :**

Nadia Nasri a donné pouvoir à Edith Magat  
Christine Thomas a donné pouvoir à Dominique Goyard.

**Absents :**

Caroline Terrier, Anne-Sophie Rampon, Jean-Marc Curtet, Nicole Rampon.

**Secrétaire de Séance :**

Valérie Berger

Madame la Vice-Présidente indique que, dans le cadre des différentes activités du CCAS, il est nécessaire de créer une nouvelle grille tarifaire indiquant des tarifs en fonction des activités au sein du CCAS. Elle sera mise en annexe du règlement de fonctionnement et pourra évoluer en fonction de l'inflation ou des coûts des repas fixés par le prestataire.

Afin d'harmoniser le temps repas lors de l'accueil de jour social, le personnel pourra, à ses frais, commander un repas à la société de restauration qui gère la fabrication des repas.

De plus, en ce qui concerne l'accompagnement des personnes fragiles, il sera possible de commander des repas à tarif préférentiel pour ce public.

Dans le cadre de projets intergénérationnels, il est nécessaire de créer également un tarif enfant ainsi qu'un tarif résident.

Il convient de mettre en place cette nouvelle grille tarifaire à partir du 19 décembre 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur la proposition suivante :

- Repas livré 9.50€
- Repas personnel 4.75€
- Repas personne fragile 4.75€
- Repas résident dans le cadre de projets intergénérationnels 4.75€
- Repas enfant 4.50€

Le Conseil d'Administration, Oui les explications de Mme La vice-présidente,  
A L'UNANIMITE

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire ci-dessus, à partir du 19 décembre 2023.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Par délégation de la Présidente,  
La Vice-présidente,

Véronique CORTINOVIS

## ANNEXE TARIFAIRE SERVICE PORTAGE DE REPAS

Prix repas livré au domicile des personnes : **9.50 €**

Prix repas personnes fragiles : **4.75 €**

Prix repas personnel : **4.75 €**

Prix repas résident lors d'animations intergénérationnelles : **4.75 €**

Prix enfant lors d'animations intergénérationnelles : **4.50 €**